

### PÔLE ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE

#### Pôle Etablissements et vie scolaire

Affaire suivie par :

Fraternité

Cécile TYBIN IA-IPR EVS Tél: 03 80 44 89 57

Mél: <a href="mailto:cecile.tybin@ac-dijon.fr">cecile.tybin@ac-dijon.fr</a> Frédéric BATLLE IA-IPR EVS

Tél: 03 80 44 87 11

Mél: frederic.batlle@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde BP 81 921 21019 Dijon cedex

Le recteur de l'académie de Dijon,

Vu l'article D 551-5 du code de l'éducation ;

Vu l'avis du conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public réuni le 13 juin 2024.

### Arrêté

# ARTICLE 1er:

Est agréée, pour un an à compter du 13 juin 2024, pour apporter son concours au service public de l'éducation nationale dans l'académie de Dijon, l'association suivante :

AFHED (Aide aux Femmes et Hommes En Difficulté)
40 rue Bernard Palissy – 58000 NEVERS

## ARTICLE 2:

Est agréée, pour deux ans à compter du 13 juin 2024, pour apporter son concours au service public de l'éducation nationale dans l'académie de Dijon, l'association suivante :

 DPA (Défense et Protection des Animaux) refuge de Thiernay Les Sénots - THIERNAY – 58160 LA FERMETE

2G rue Genéral Delaborde 21000 DIJON T. 03 80 44 89 83 Courriel : vie.scolaire3@ac-dijon.fr

## ARTICLE 3:

Sont agréées, pour cinq ans à compter du 13 juin 2024, pour apporter leur concours au service public de l'éducation nationale dans l'académie de Dijon, les associations suivantes :

- Instant Nature 3 rue du Panorama - 58180 MARZY
- Mutualité Française 11 rue Jean Giono - 21000 DIJON
- La Particulière 17 grande rue – 89420 MONTREAL
- **BAC FM** B.P 812 9 Boulevard Saint Exupéry - 58008 NEVERS Cedex
- Les Racines de demain 53 rue de la Madeleine - 69007 LYON

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 13 juin 2024

Le recheur

2G rue Général Delaborde 21000 DIJON T. 03 80 44 89 83